



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/29
24 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce et des biens et services,
et des produits de base
Quatrième session
Genève, 20 septembre 1999
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉrimAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS CONCERTÉES
ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

Résumé

Conformément au paragraphe 24 des Principes directeurs sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, adoptés par le Conseil du commerce et du développement à sa seizième réunion directive (décision 446 (EX-16) du 16 février 1998), le secrétariat présente ci-après un rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations que lui a adressées la Commission à sa troisième session.

Point 3 de l'ordre du jour : Comment faire pour que les pays en développement, en particulier les PMA, tirent davantage parti des préférences commerciales, et comment élargir ces préférences

1. *"La CNUCED devrait continuer d'analyser l'importance des schémas SGP et d'autres préférences commerciales, en s'appuyant sur des données quantitatives et statistiques. Elle devrait déterminer les avantages réels procurés par les préférences commerciales."* [par. 15] ¹

2. **Mesures prises** : Le secrétariat a fait une étude sur l'utilisation des schémas du système généralisé de préférences (SGP). La préparation de cette étude et l'analyse des avantages procurés par les préférences commerciales ont nécessité l'actualisation de la base de données de la CNUCED sur le SGP, opération qui a demandé d'importants efforts de vérification et de formatage. On dispose de données récentes sur les schémas du Canada, de la Communauté européenne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Norvège et de la Suisse. L'entretien et la mise à jour de cette base de données sont indispensables pour les travaux analytiques et les activités sur le terrain. Le secrétariat sait gré aux pays susmentionnés de lui avoir communiqué des données récentes sur leur schéma, et espère que les autres pays donneurs feront bientôt de même.

3. *"La CNUCED devrait également continuer de fournir une coopération technique aux pays bénéficiaires, en particulier aux PMA et à certains pays en développement dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, en vue d'accroître l'utilisation par ces pays des préférences commerciales. Cette coopération technique devrait viser à aider les pays à organiser eux-mêmes des ateliers, des activités d'information et des programmes de formation à l'intention de leurs exportateurs."* [par. 16]

4. **Mesures prises** : Pendant la période considérée, le secrétariat n'a pu organiser qu'un nombre limité de séminaires, faute d'argent et de personnel. Il a fallu établir un ordre de priorité pour l'utilisation des ressources en personnel, l'accent étant mis sur la révision et la mise à jour des manuels relatifs au SGP, qui sont absolument essentiels pour les activités opérationnelles. Presque tous ces manuels ont été révus et actualisés (voir l'annexe), puis distribués aux centres de liaison du SGP ainsi qu'aux délégations à Genève. On a également pris des mesures pour renforcer les capacités de formation nationales, avec la création d'un site Web sur le SGP (voir plus loin).

5. *"En raison des contraintes administratives qui sont les leurs, les PMA ont besoin d'une assistance technique directe pour renforcer les ressources humaines dont ils ont besoin pour une meilleure utilisation des préférences SGP. Il faudrait notamment renforcer les actuels bureaux de liaison SGP ou aider à la création de tels bureaux, et fournir du matériel pédagogique."* [par. 17]

¹Les paragraphes indiqués entre crochets sont ceux du rapport de la Commission sur sa troisième session (TD/B/45/10-TD/B/COM.1/22).

6. **Mesures prises** : Le secrétariat a constitué des dossiers didactiques informatisés ("Powerpoint") qui peuvent être consultés sur l'internet et seront distribués en 1999 aux centres de liaison des PMA sous forme de disquettes et cédéroms. Ces dossiers, avec les manuels et les données sur les taux d'utilisation du SGP par pays, constituent le matériel pédagogique de base pour les stages nationaux de formation.

7. *"La CNUCED devrait étudier les moyens de profiter des nouvelles technologies de l'information pour rendre la coopération technique concernant le SGP et d'autres préférences commerciales plus efficace. De nombreux services d'information sur le SGP et, dans une certaine mesure, des services consultatifs pourraient être fournis rapidement et économiquement à des utilisateurs finals dans les pays en développement à partir de Genève, grâce à des moyens de communication tels que le réseau internet et le courrier électronique."* [par. 18]

8. **Mesures prises** : Les manuels sur les schémas du Canada, de la Communauté européenne, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse peuvent être consultés sur l'internet, à l'adresse suivante :

<http://www.unctad.org/en/techcop/trad0103.htm>.

On met à jour l'actuel site Web pour y inclure les nouvelles publications, mais un nouveau site sur le SGP est en préparation et sera ouvert à la mi-septembre 1999. Il contiendra : des réponses aux questions les plus fréquentes sur le SGP; des dossiers "Powerpoint" téléchargeables sur les schémas et les règles d'origine, qui pourront être utilisés à des fins pédagogiques par les centres de liaison du SGP; tous les manuels sur les schémas de préférence et la base de données connexes; le manuel sur les règles d'origine; une base de données consultable sur la gamme de produits visés, avec les taux NPF et les taux SGP. La base de données complète sur l'utilisation du système pourra bientôt être consultée en ligne par les centres de liaison.

9. *"Dans ses futurs travaux d'analyse et de coopération technique concernant les préférences, le secrétariat de la CNUCED devrait continuer de veiller à la complémentarité et à la valeur ajoutée de ses activités vis-à-vis des travaux réalisés ailleurs"*. [par. 19]

10. **Mesures prises** : Les travaux d'analyse et la coopération technique du secrétariat sont éminemment complémentaires et sont aussi liées à d'autres activités, grâce à l'échange constant d'informations et de données d'expérience entre les fonctionnaires. Ceux qui font un travail analytique et ceux qui s'occupent de la coopération technique collaborent quotidiennement, et tous sont en contact permanent avec les responsables du SGP dans les pays donateurs et les pays bénéficiaires de préférences.

Point 4 de l'ordre du jour : Possibilités qui s'offrent aux pays en développement d'accroître leurs exportations de services dans certains secteurs en utilisant tous les modes de livraison prévus par l'AGCS, compte tenu de leur interaction, du rôle des technologies de l'information et des nouvelles pratiques commerciales

11. "La CNUCED devrait, en étroite coopération avec d'autres organisations internationales compétentes et dans les limites des ressources existantes : [par. 22]

- a) *Réaliser conjointement avec l'OMC une évaluation des incidences sur les pays en développement de la libéralisation dans le cadre de l'AGCS;"*

Mesures prises : À la suite de consultations avec le secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il a été décidé que le secrétariat de la CNUCED attendrait la publication de l'étude de l'OMC sur les intérêts particuliers des pays en développement, évalués compte tenu notamment des objectifs de l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), conformément au paragraphe 2 de l'article XIX. Le secrétariat de la CNUCED a fourni à celui de l'OMC un résumé de ses conclusions sur l'évolution du secteur tertiaire dans les pays en développement, en tant que contribution aux travaux d'évaluation du Conseil du commerce des services de l'OMC, et il est tout disposé à lui communiquer des éléments complémentaires. Les activités sectorielles de la CNUCED fournissent des nombreuses données et analyses qui peuvent beaucoup aider à accroître la participation des pays en développement ainsi qu'à formuler des principes directeurs pour les futures négociations sur les services. Les États membres de l'OMC n'ont pas encore donné leur aval à une évaluation qui serait effectuée conjointement par les deux secrétariats; le résumé des conclusions du secrétariat de la CNUCED sera donc présenté à la Commission en tant que document de base portant la cote UNCTAD/ITCD/TSB/7.

- "b) *Entreprendre une analyse systématique en vue de déterminer les possibilités d'expansion du commerce, de façon à faciliter l'établissement de demandes dans les négociations au titre de l'AGCS;"*

Mesures prises : Le secrétariat a étudié les possibilités d'exportation dans six secteurs où les pays en développement ont un avantage comparatif réel ou potentiel, en particulier grâce au mouvement de personnes physiques : services professionnels et services aux entreprises (informatique, services administratifs, etc.); services de santé; tourisme; bâtiments et travaux publics; services audiovisuels; transports. Les principales conclusions de ses travaux figurent dans le document TD/B/COM.1/28, présenté à la Commission au titre du point 4 de l'ordre du jour de sa quatrième session. Le secrétariat a aussi établi des documents de base afin d'aider les pays en développement à proposer des thèmes et à préparer leurs demandes pour les prochaines négociations sur les services.

"c) Analyser les tendances récentes du commerce et de la concurrence dans les secteurs de services;"

Mesures prises : Le secrétariat a fait une étude sur les tendances récentes des transports aériens et du tourisme qui intéressent les pays en développement. Cette étude décrit les structures du marché et les pratiques anticoncurrentielles observées dans ces deux domaines, les mécanismes de répartition utilisés dans le secteur du tourisme, les relations entre organisateurs et agents de voyages, l'évolution des alliances entre compagnies aériennes et les systèmes informatiques de réservation, notamment dans l'hôtellerie. Le secrétariat conclut que les pays où ont cours les principales pratiques anticoncurrentielles ne sont pas nécessairement ceux où elles produisent leurs effets préjudiciables. Il conclut aussi que les pays en développement ne sont actuellement pas en mesure de lutter contre ces pratiques sans la coopération active des organismes de défense de la concurrence des pays développés. L'étude sera publiée bientôt.

La politique de concurrence dans le secteur tertiaire a été examinée lors de réunions récentes. À sa deuxième session, tenue du 7 au 9 juin 1999, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a recommandé que la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui aura lieu en septembre 2000, examine, entre autres, les questions relatives à la politique de concurrence dans le secteur des télécommunications, ainsi que la politique de concurrence et ses incidences sur les réformes réglementaires et législatives. Lors du troisième colloque OMC/CNUCED/Banque mondiale sur la politique de concurrence et le système commercial multilatéral (17 avril 1999), une séance a été consacrée à la politique de concurrence et à l'évolution récente du secteur tertiaire.

"d) Poursuivre les travaux relatifs à la base de données MAST (mesures concernant le commerce des services) en vue d'aider les pays qui le souhaitent à renforcer leur capacité de négociation, et évaluer le fonctionnement de cette base de données en s'intéressant plus particulièrement à l'exploitation des progrès récents des technologies de l'information;"

Mesures prises : La base de données MAST sert à promouvoir la transparence entre partenaires commerciaux dans le domaine des services. Elle permet aux négociateurs, aux dirigeants, aux fournisseurs de services et aux chercheurs ou universitaires d'avoir facilement accès à des renseignements sur les mesures touchant le commerce des services, telles qu'elles sont définies dans l'AGCS. L'information est classée d'après :

- i) le pays qui impose la mesure;
- ii) la branche du secteur tertiaire qui est touchée, telle que définie dans l'AGCS et la Classification centrale de produits;
- iii) le mode de fourniture touché;
- iv) le type de mesure appliquée compte tenu de l'article VI (réglementation intérieure), de l'article XVI (accès aux marchés) et de l'article XVII (traitement national).

À l'heure actuelle, la base de données est disponible sur ce cédérom, avec un ensemble d'applications Windows. Le téléchargement à partir du site Web de la CNUCED sera possible dès la fin de 1999.

"e) Aider les pays en développement, en particulier les PMA, dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, à améliorer leur capacité d'offre dans le domaine du commerce des services, notamment par le biais d'activités concernant la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des capacités institutionnelles, l'accès aux nouvelles technologies et l'adoption d'une législation appropriée;"

Mesures prises : Certains PMA participent au Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS). D'autres PMA et pays en développement, notamment l'Algérie, le Cambodge, le Népal, la Jordanie et le Viet Nam, ont reçu une assistance dans le domaine des services en vue de leur accession à l'OMC. La CNUCED a également participé à l'exécution d'un projet national en Tunisie, visant à accroître la capacité d'exportation de services de ce pays. En prévision de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, elle a organisé à l'intention des PMA un séminaire de haut niveau sur les négociations dans le cadre de l'AGCS. Le projet régional pour l'Afrique exécuté par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec la participation de la CNUCED, porte entre autres sur le commerce des services.

"f) Poursuivre l'exécution du Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS) et l'élargir à d'autres pays africains intéressés;"

Mesures prises : Le CAPAS a été entrepris par la CNUCED en 1992, pour aider les pays participants à faire de leur secteur tertiaire un instrument de commerce et de développement. Plus de 20 pays africains ont bénéficié de ce programme qui est actuellement dans sa troisième phase. La deuxième phase, qui comportait l'étude du secteur financier et des télécommunications de base des pays intéressés, s'est achevée lors d'une réunion tenue à Maurice en décembre 1998. Les activités en cours comprennent la préparation de trois réunions sous-régionales qui se tiendront à la fin de 1999 et auxquelles chaque pays participant présentera au moins une étude sur une branche de son secteur tertiaire. Un large éventail de services seront examinés : transports aériens, terrestres et maritimes, tourisme, services audiovisuels, santé, énergie, écologie, services aux entreprises et commerce électronique. On s'emploiera aussi à intégrer les pays participants dans la base de données MAST, et l'on examinera le processus de décision dans certains pays en vue de définir des positions pour les négociations sur le commerce des services. Ces réunions et les activités complémentaires devraient aider les pays participant au CAPAS à prendre une part plus active aux négociations et à mieux coordonner leurs positions au niveau sous-régional. Les sources de financement traditionnelles du CAPAS s'amenuisant, on s'efforce d'obtenir l'appui d'autres donateurs, notamment du PNUD.

"g) *Participer à une conférence internationale, organisée en Tunisie par l'Organisation mondiale du tourisme, sur les moyens d'améliorer les relations entre fournisseurs de services touristiques des pays en développement et agences de voyages des pays consommateurs en vue d'établir une industrie durable du tourisme;*"

Mesures prises : Le secrétariat de la CNUCED a collaboré avec les autorités tunisiennes et l'Organisation mondiale du tourisme à l'organisation de cette conférence, et y a participé. La conférence a permis l'établissement d'un dialogue entre spécialistes en vue de proposer des solutions concrètes aux principaux problèmes que pose le partage des bénéfices découlant des opérations commerciales internationales dans le domaine du tourisme. Les participants ont jugé que les négociations commerciales internationales, comme celles qui devaient avoir lieu sur les échanges de services, revêtaient une importance déterminante pour la coopération entre le secteur public et le secteur privé des pays d'origine et des pays de destination. La CNUCED et l'Organisation mondiale du tourisme ont été invitées à collaborer avec les missions permanentes à Genève ainsi qu'avec les autorités nationales chargées du tourisme, pour étudier les possibilités concernant la préparation d'une annexe de l'AGCS sur les services touristiques.

"h) *Établir, en coopération avec l'OMC, une liste d'examens des besoins économiques pour les listes d'engagements spécifiques au titre de l'AGCS et proposer des moyens d'accroître la transparence et la prévisibilité de l'application de ces examens.*"

Mesures prises : Une liste d'examens des besoins économiques sera communiquée à la Commission en tant que document de base (UNCTAD/ITCD/TSB/8).

ANNEXE

Liste de publications concernant le SGP, 1998/99

Manuels sur le SGP (année de publication)	Langues	Cote
Manuel sur le schéma de la Suisse (1998)	Anglais seulement	UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.28
Manuel sur le schéma de la Norvège (1998)	Anglais seulement	UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.29
Manuel sur le schéma du Japon (1999)	Anglais/français/russe	UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.42
Manuel sur le schéma des États-Unis (1999) <u>a/</u>	Anglais seulement	UNCTAD/TAP/163/Rev.13
Manuel sur le schéma du Canada (1998)	Anglais/arabe/espagnol/ français/russe	UNCTAD/TAP/247/Rev.3
Recueil condensé des règles d'origine (1999)	Anglais/arabe/chinois/ français/russe	UNCTAD/TAP/133/Rev.7
Manuel sur le schéma de la Nouvelle-Zélande (1999)	Anglais seulement	UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.48
Manuel sur le schéma de la République slovaque (1999)	Anglais seulement	UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.50
Manuel sur le schéma de la Pologne (1999)	Anglais seulement	UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.51
Manuel sur le schéma de la Communauté européenne (1999)	Anglais/arabe/espagnol/ français	UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.25/ Rev.1

a/ Le schéma des États-Unis étant arrivé à expiration le 30 juin 1999, il s'agit là d'un document préliminaire dont une version révisée sera publiée dès l'adoption du nouveau schéma.
